

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 17 (1925)
Heft: 10

Rubrik: Mouvement international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et a eu du succès même à l'étranger. Le déficit continue cependant à s'affirmer, déficit que l'on peut considérer comme sacrifice en faveur de la propagande. La revue est très appréciée par les membres. D'intéressants et instructifs articles y sont publiés. Des renseignements utiles sur le travail d'éducation ouvrière à l'étranger y paraissent régulièrement. Une liste de conférenciers a été établie et envoyée aux centrales d'éducation, aux sections du parti et aux syndicats. Des cours organisés à Zurich, Soleure et Lucerne à l'intention des directeurs de centres d'éducation. Ils ont été suivis par 35 participants en moyenne. Le troisième cours de vacances à Sundlaunen fut suivi par 58 personnes. Il eut un grand succès.

Un cours en allemand et un en français sur l'assurance-accident, organisés à l'intention des secrétaires de syndicats et des militants de nos organisations, eurent également tous deux un grand succès. Le directeur et les collaborateurs de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents s'étaient gracieusement mis à disposition pour donner toutes les leçons prévues au programme de ce cours.

Une centrale de projection a été créée pour mettre des séries de clichés à la disposition des centres locaux. La création d'une union des voyages ouvriers, à l'instar de ce qui existe à l'étranger, a été tentée. Le plus grand nombre des centres s'y est montré favorable, mais la section de Berne, ayant jusqu'à ce jour organisé ces voyages, il fut convenu de développer ce service au profit de toutes les régions du pays. L'octroi d'une subvention fédérale à l'œuvre d'éducation ouvrière a été refusée par l'Assemblée fédérale.

Le rapport donne encore des renseignements sur les rapports avec les comités locaux, leur constitution, leur financement. Les centres locaux organisèrent en 1924 110 cours auxquels participèrent 3543 personnes, et 419 conférences suivies par 29,000 personnes. La statistique a établi que 100,000 personnes ont pris part aux manifestations diverses des centres d'éducation.

Les comptes annuels présentent aux recettes 25,976 francs et un solde actif de 5848 fr. La fortune de la centrale d'éducation ouvrière comprenait à la fin de l'année la somme de 16,652 fr. De grands efforts sont faits pour augmenter le nombre des centres d'éducation dans les deux régions du pays.

Relieurs. La fédération a procédé à une consultation générale de ses membres au sujet d'une augmentation de la cotisation en faveur de la caisse d'invalidité, vieillesse et survivants. Sur les 552 membres ayant participé aux assemblées, 326 votèrent pour et 179 contre une augmentation. 17 bulletins blancs ou nuls. L'augmentation est ainsi acceptée.

Union ouvrière de Berne. Le rapport de l'Union ouvrière de Berne pour 1924 paraît en une brochure de 66 pages.

Le nombre des membres s'est augmenté de 22 unités; il a passé de 14,237 membres (12,826 masculins et 1411 féminins) à 14,259 (12,755 masculins et 1504 féminins). Ces membres se répartissent dans 29 syndicats et 11 sections politiques. L'Union de Berne comprenant une division syndicale et une division politique. La première seule est reconnue par l'Union syndicale suisse.

Le rapport donne des renseignements sur l'activité de l'Union pour chacune des deux divisions citées plus haut. Le rapport sur la division politique donne un aperçu de toutes les votations fédérales, cantonales et communales et celui sur la division syndicale rappelle tous les événements concernant l'activité des sections des fédérations dans la ville fédérale. Un chapitre spécial a été consacré à la votation du 17 février 1924 (journée de huit heures). L'organisation de la journée contre

la guerre, le 21 septembre 1924, est commentée particulièrement.

Des renseignements juridiques ont été donnés à 3078 personnes; 1769 étaient syndiquées et 1273 non syndiquées. Les fédérations et leurs sections ont recouru dans 36 cas aux services juridiques de l'Union.

Le chômage a diminué au cours de l'année du rapport, mais la crise économique n'est pas encore complètement résolue. Une grande attention a été vouée à l'application de la loi subventionnant les caisses de chômage.

Une activité remarquable a été fournie par la commission locale d'éducation ouvrière; ses institutions furent bien fréquentées. La bibliothèque centrale de l'Union ouvrière a délivré en 1924 au total 10,122 volumes.



Dans les autres organisations

Le congrès des chrétiens-sociaux. Le *Gewerkschafter* considère ce congrès comme étant le plus remarquable de tous ceux qui eurent lieu jusqu'à ce jour, non pas en raison de l'importance des questions qui y furent traitées, mais par son cadre extérieur. Ce jugement d'un enthousiaste en dit assez long. Voyons en fait ce qui s'y passa: Par exemple, ce qui se dit sur l'esprit et la morale chrétienne dans l'économie, a pu convaincre quiconque n'est pas aveugle, comment cette morale se traduit dans la pratique.

C'est jeter du sable dans les yeux des pauvres en esprit quand, de la part des saboteurs, l'on vient dire qu'il faudrait tenir compte davantage des revendications légitimes de la classe ouvrière, de l'hypocrisie lorsque, dans une résolution, l'on découvre que le congrès demande d'activer l'introduction de l'assurance invalidité en hâtant les travaux préparatoires et en procurant les moyens financiers nécessaires afin que cette assurance ne soit pas renvoyée à une époque trop lointaine, alors que ces mêmes gens ont repoussé l'initiative Rothenberger.



Mouvement international

Congrès international des lithographes. Le congrès international des lithographes s'est tenu à Cologne les 7 et 8 août. Les représentants des organisations affiliées de la Belgique, Danemark, Allemagne, Angleterre, France, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Suisse, Hongrie et Tchécoslovaquie s'y étaient donnés rendez-vous.

Le point essentiel de l'ordre du jour concernait la question de l'emploi de la machine Offset. Elle fut introduite par un rapport du secrétaire international *Poels*. Il déclara que l'attribution de l'impression à la machine Offset aux lithographes n'était plus contestée, ce fait a même été reconnu par les typographes. Ce qui reste à définir au plus vite, c'est l'appartenance aux organisations. Le camarade *Verdan*, le secrétaire international des typographes, avait été chargé d'exposer le point de vue de sa fédération. Il déclara que les négociations ne seraient possibles qu'en se plaçant au point de vue d'une communauté d'intérêts dans l'emploi de cette machine et qu'une entente ne pourrait se produire que sur cette base. Les représentants des lithographes combattirent cette argumentation; ils affirmèrent que l'impression à la machine Offset ne pouvait relever que d'une seule organisation, celle-ci ayant également seule le droit d'en fixer les tarifs.

Le congrès examina ensuite les mesures de défense à prendre contre les décisions du congrès international des typographes et adopta la résolution que voici :

« La résolution soumise par le comité exécutif de la Fédération internationale des lithographes au dernier congrès international des typographes concernant la compétence pour l'emploi de la machine Offset est approuvée. Le congrès regrette la décision prise à ce sujet par les typographes et approuve pleinement la proposition faite par le comité exécutif d'une réunion des deux comités exécutifs en mars 1925. Il autorise en tout temps son comité exécutif à chercher une entente avec le secrétariat international des typographes, pour autant qu'il acceptera comme base de discussion la résolution adoptée par les lithographes et selon laquelle l'impression Offset est reconnue comme procédé lithographique et soumis comme tel à l'organisation des lithographes, obligeant par conséquent tous les ressortissants d'autres branches travaillant sur la machine Offset à passer dans l'organisation des lithographes. »

Une proposition d'un délégué d'Allemagne, le collègue Hass, tendant à faire admettre comme base de discussion les principes adoptés en Allemagne, fut repoussée. Ce collègue proposait ensuite qu'en cas de conflit, les organisations centrales et, cas échéant, la Fédération syndicale internationale auraient été invitées à intervenir pour aplanir le différend. Ces propositions furent non seulement rejetées, mais les lithographes allemands durent encore encourir un blâme du congrès pour leur trop grande mansuétude à l'égard des typographes.

En ce qui concerne l'introduction de la machine à composer « Typar », un rapport imprimé fut distribué aux délégués. Les fédérations nationales communiquèrent leurs observations au secrétariat international. Le congrès décida encore avant de se séparer une action de solidarité en faveur des lithographes belges en grève.

Congrès international des cheminots. Le congrès international des cheminots s'est réuni à Bellinzone du 30 juin au 2 juillet. A l'ordre du jour figuraient notamment les questions suivantes : Les persécutions des organisations de cheminots dans divers pays et le droit syndical. La journée de huit heures. Les tendances à la dénationalisation des chemins de fer. Les conséquences de l'électrification des chemins de fer sur les conditions de travail du personnel. L'application des mesures qui s'imposent en vue de la sécurité de l'exploitation et du confort du personnel. Des rapports documentés étaient présentés sur toutes ces questions par le secrétariat.

La question du droit syndical fut longuement discutée. Des plaintes étaient parvenues au congrès de la part des organisations de Hongrie, Finlande, Grèce, Italie, Palestine et de Yougoslavie. Ces organisations dénoncent les restrictions apportées dans leur pays à l'exercice de la liberté syndicale. Elles font appel à la solidarité des organisations affiliées à l'Internationale des cheminots.

Le congrès a adopté une résolution résumant l'opinion des délégués sur chacune des questions à l'ordre du jour. La résolution concernant les persécutions constate entre autre avec regret le fait que la Société des nations, malgré les instances de la Fédération internationale des transports, n'ait pas été à même d'obliger les Etats membres à respecter les prescriptions inscrites dans le traité de paix et les statuts de la Société des nations au sujet de la liberté d'association.

La résolution concernant la Chine rappelle les persécutions, dont sont victimes les ouvriers de ce lointain pays et exprime l'urgente nécessité de les soutenir d'accord avec la F. S. I.

Une autre résolution recommande l'encouragement des relations personnelles entre cheminots. Concernant la journée de huit heures, le congrès décida que les organisations affiliées avaient le devoir de lutter pour elle, de renoncer aux heures supplémentaires sauf en cas d'accidents, de travailler partout à obtenir la ratification de la convention de Washington. Le congrès se prononça contre la dénaturalisation des chemins de fer étatisés. Le comité exécutif a été chargé de vouer toute son attention au développement du trafic en automobiles, qui concurrencent sérieusement les autres entreprises de transport. L'attention des cheminots a en outre été attirée sur les conséquences défavorables que peut avoir pour eux l'électrification des chemins de fer. Celle-ci ne devant pas avoir pour effet de rendre leurs conditions de travail moins favorables que dans la traction à vapeur. Enfin, une résolution chargeait le comité exécutif de s'adresser au B. I. T. pour le prier d'organiser un concours international entre les divers systèmes d'attelage automatique, afin de connaître celui qu'il conviendrait d'adopter.

Pour le lock-out des ouvriers danois. La Fédération syndicale internationale publie un tableau des sommes envoyées aux organisations ouvrières du Danemark pour soutenir leur grande lutte. Les montants ci-après mentionnés proviennent en partie des centrales nationales, des secrétariats internationaux et de fédérations professionnelles. Elles furent versées soit à la centrale nationale danoise ou directement à des fédérations danoises.

Pays	Montant total en couronnes danoises	Effectif des membres en 1925	Par tête en cour. danoises
Suède	1,616,753.29	313,022	5.16
Hollande	93,361.03	179,929	—.52
Allemagne	1,564,361.73	5,749,763	—.27
Territoire de Memel	472.45	1,907	—.25
Suisse	28,236.22	151,401	—.19
Yougoslavie	2,636.04	34,837	—.08
Autriche	40,819.14	896,763	—.05
Belgique	27,073.88	594,998	—.05
Tchécoslovaquie	9,386.40	324,179	—.03
Lettonie	205.70	12,658	—.02
Luxembourg	266.61	12,100	—.02
Hongrie	1,712.17	176,401	—.01
Angleterre	39,137.09	4,328,235	—.009
Italie	1,532.—	234,520	—.007
Espagne	752.39	210,167	—.004
Roumanie	124.07	33,246	—.004
France	1,999.07	757,847	—.003
	3,428,829.37		
Sommes provenant d'organisations de pays non affiliés:			
Finlande	45,066.98	45,000	1.—
Norvège	992,194.—	92,767	9.94
Russie	27,111.64	6,600,000	—.004
	4,423,201.99		

Fédération internationale des chapeliers. Cette fédération a tenu son congrès international au mois d'août à Paris. La fédération compte environ 50,000 membres répartis en Allemagne, Autriche, Brésil, Danemark, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Norvège, Pologne, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie et Yougoslavie.

Le congrès s'occupa essentiellement de protection ouvrière. Il adopta une résolution invitant le Bureau international du travail à organiser une enquête sur les dangers de l'empoisonnement par le mercure qu'encourt la profession de la chapellerie. Le congrès a pris acte de l'adoption par la septième conférence internationale

d'un avant-projet de convention sur les maladies professionnelles, mais il constate que ce projet ne vise pas toutes les opérations de la fabrication qui sont influencées par le mercure.

Le congrès a composé le comité exécutif de la fédération des personnes suivantes: président: Staub (Allemagne); vice-président: Milau (France); secrétaire: Reina (Italie).



Etranger

France. La Confédération générale du travail a tenu son congrès national du 26 au 30 août, à Paris, au Manège Japy, remarquablement décoré pour la circonstance. Dans la salle, sur un fond rouge, se détache le groupe « Réconciliation » du sculpteur Emile Derré, représentant l'humanité serrant dans ses bras un soldat allemand et un soldat français se donnant le baiser fraternel.

La présence de ce groupe dans cette salle et plus tard les acclamations qui accueillirent le camarade *Grassmann* de l'Union générale des syndicats allemands sont un témoignage de la volonté de paix qui anime les travailleurs de France.

Le congrès coïncidait avec le 30^{me} anniversaire de la fondation de la C. G. T. Un nombre inusité de délégués étrangers avait répondu à l'invitation de nos amis de France; en raison de cette circonstance, il y en avait d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Canada, d'Espagne, de Hollande, d'Italie, du Luxembourg, de Pologne, de Roumanie, de Suède, de Tchécoslovaquie et de Suisse. Le camarade *Oudegeest* représentait la Fédération syndicale d'Amsterdam.

En souhaitant la bienvenue aux délégués présents, et tout particulièrement aux représentants des centrales nationales amies, *Jouhaux* rappela les 30 années de vie fiévreuse au cours desquelles les travailleurs ont tenté de réaliser le programme des réformes que, dès 1895, les congrès confédéraux ont élaboré. La vie de la C. G. T. peut se diviser en quatre époques: de 1895—1900, c'est la période d'organisation. Les syndicats sont groupés dans deux organismes centraux qui n'ont pu réaliser leur unité administrative.

Dans la deuxième période, 1900 à 1914, les fédérations d'industries et les bourses du travail ont réalisé leur unité au sein de la Confédération générale du travail. Le mouvement syndical se détache des partis politiques. Il entend conserver sa complète autonomie.

La troisième époque comprend 1914 à 1920. Les organisations syndicales font de leur mieux pour apporter du soulagement matériel et un réconfort moral aux misères des familles des mobilisés. Des grèves éclatent. Les syndicats patronaux acceptent de discuter avec les syndicats ouvriers. Les méthodes d'action ouvrières s'en ressentent. Les travailleurs font preuve de beaucoup de ténacité et de volonté et agissent avec calme et dignité. La C. G. T. donne l'impression profonde d'une force trempée au feu des expériences sociales et maîtresse de sa raison pour conduire le prolétariat à ses destinées de mieux-être. Ils luttent pour la journée de huit heures. Les travailleurs adhèrent en masse aux syndicats.

La quatrième période s'étend de 1920 à 1925. La C. G. T. a atteint une puissance inespérée. Deux millions de cartes confédérales sont réparties à travers le pays. Les fédérations sont toutes puissantes: le comité des Forges discute avec la fédération des métaux, qui groupe 250,000 adhérents. La Fédération nationale des entrepreneurs du bâtiment est contrainte de composer avec la fédération ouvrière. Les cheminots imposent aux gouvernements et aux compagnies le vote et la mise en ap-

plication d'un règlement qui grandit l'autorité de l'organisation à tel point, que le contrôle sur tout ce qui intéresse le travail dans les dépôts, dans les ateliers, dans les gares, n'est pas contesté aux travailleurs. Mais la C. G. T. ne peut résister aux exigences de ses adhérents, dont les huit dixièmes sont nouvellement inscrits dans les syndicats. Venus à l'organisation avec le seul espoir d'obtenir immédiatement des améliorations à leurs conditions d'existence, ces hommes sont dominés par des personnalités dont l'impétuosité masque mal leur désir de diriger le mouvement ouvrier. En mai 1920, la Confédération dut se lancer dans un mouvement dont la préparation était incomplète et dont les revendications étaient encore incompréhensibles par l'opinion publique. La dissolution de la C. G. T. fut prononcée par le tribunal correctionnel. Le bilan de cette grève fut désastreux: 25,000 cheminots révoqués, des milliers d'ouvriers de l'industrie privée congédiés, persécutés par le patronat ou emprisonnés.

Ce fut ensuite la campagne de dénigrement, de suspicions dirigée contre les militants, la participation du parti communiste à cette agitation, la constitution des comités syndicalistes ou, en d'autres termes, le noyautage des fédérations, des unions départementales, des syndicats.

Puis, ce fut la scission et, aujourd'hui, la C. G. T. a repris sa marche ascendante, conclut *Jouhaux* au milieu des applaudissements de l'assemblée.

Avant d'aborder la discussion du rapport moral, le congrès prend connaissance de plusieurs lettres.

La première émane de la C. G. T. U. Elle demande de tenir un congrès interconfédéral d'unité. Une deuxième lettre propose à la C. G. T. de recevoir une délégation, qui serait chargée d'apporter aux délégués réunis à la salle Japy un message d'unité, la C. G. T. U. accepterait, par réciprocité, également une délégation de la C. G. T.

Les syndicats autonomes (anarchistes, syndicalistes) demandaient aussi d'être reçus par les délégués de la C. G. T. pour y apporter leur point de vue sur l'unité.

Enfin, *Tomsky*, président du conseil central des syndicats russes, invitait la C. G. T. à envoyer, conjointement avec la C. G. T. U., une délégation en Russie pour y étudier la situation de la classe ouvrière. Une proposition de passer à l'ordre du jour fut repoussée, puis, par un vote par mandat, le congrès décida par 2762 voix contre 1500 et 30 abstentions, de recevoir ces délégations.

Toute la discussion sur le rapport moral porta en réalité sur la question de l'unité. Un représentant d'un syndicat de Bordeaux, qui a participé récemment à un voyage en Russie, vint faire part de l'invitation faite par *Tomsky* de constituer une délégation officielle pour se rendre en Russie: « Rassurez-vous », dit-il aux congressistes, « parti là-bas réformiste, j'en suis revenu réformiste; le régime russe que j'ai pu constater, n'a rien de révolutionnaire. Je n'ai pas vu là-bas la liberté, ni la situation sociale que j'avais espéré y voir. J'ai trouvé là-bas des camarades qui ont essayé de créer une société meilleure sur des bases doctrinaires, mais qui ont été débordés par les circonstances. Il est nécessaire de ne pas laisser dépérir la révolution russe, de l'aider de nos conseils dans sa situation, qui n'est pas brillante. Voilà pourquoi je vous demande d'accepter l'offre des Russes. »

Un cheminot aux cheveux blancs vint rappeler le passé: « Nos luttes ne ressemblaient pas à celles d'aujourd'hui. Alors nous nous comptions en révolutionnaires et en réformistes. Les thèses s'opposaient nettement. Les premiers voulaient l'action directe, l'action dans la rue pour les réformes. Ils voulaient que celles-ci fussent enlevées et conquises par le prolétariat seul, en dehors